

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

DE CLASSE 1

A V I S

Objet : Permis d'Environnement
2025/1/1

Il est porté à la connaissance de la population que le Collège Communal, en séance du 1er décembre 2025, sur base du rapport de synthèse du Fonctionnaire Technique transmis le 27 novembre 2025, a octroyé le Permis d'Environnement sollicité par SRL Ferme du Moulin de Caumont pour le renouvellement d'un permis d'exploiter pour un établissement avicole d'une capacité de 54.573 poules pondeuses – Rue d'En Haut, 24 à 7906 Gallaix.

Le **texte intégral** de l'arrêté susvisé et les **conditions imposées** peuvent être consultés au Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT **pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage** du présent avis.

La Directrice Générale, ff,
Art L 1124-19 CDLD,

M. Vanmoorleghem.



Par le Collège :

Le Député-Bourgmestre,,

H. Cornillie.